

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2010

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, FRECHOU, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Louis REY à Gérard FRECHOU
Jean-Marie GOUINEAU à Jacques CARSUZAA

Suppléants : Henri LESPOUNE suppléant de André MINJUZAN
Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABERDESQUE suppléant de Jean LOUSTALET
Eliane BELLEGARDE suppléante de Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Excusés : Aimé SOUMET

RAPPORT N° 9

CHAPELLE : REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE

Mme JAUBERT-BATAILLE indique que la chapelle, située dans l'aile nord du Centre Administratif, est utilisée par le Spectacle Vivant : représentations pour les scolaires, préparation pour les résidences d'artistes et quelques spectacles.

Actuellement, ce local dispose d'un chauffage radiant gaz qui présente des inconvénients majeurs : sécurité, nuisances sonores, dépôt de suie, ventilation non conforme...

Il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement et d'adopter un chauffage électrique qui présente des garanties de sécurité, confort et souplesse de fonctionnement.

Une consultation a été engagée par les services techniques pour envisager une mise en service avant la saison hivernale. La meilleure proposition émane de l'entreprise POYER. Elle consiste en l'installation de 3 rampes de chauffage par rayonnement électrique pour un montant de 15 000.00 € HT.

Cette opération fera l'objet d'une subvention du Conseil Général 64 à hauteur de 30 %.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget annexe du Spectacle Vivant, section Investissement.

Parallèlement, compte-tenu de la puissance souscrite, il est nécessaire de procéder à l'adaptation de l'armoire électrique et de remplacer le câble d'alimentation. Le montant des travaux correspondants s'élève à 5 000.00 € HT et serait intégré dans l'opération « Atelier de Marionnettes » (n° 134). Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Général.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les travaux de remplacement du chauffage de la chapelle et d'alimentation électrique et régler les dépenses correspondantes
- **VOTE** les crédits nécessaires (Budget Annexe du Spectacle Vivant et Budget Général)

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 septembre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY